



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE
MARDI, LE 6 SEPTEMBRE 2011, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-
EULALIE À 19H30.**

N° de résolution
ou annotation

Sont présents :

Monsieur André DeMers, maire
Monsieur Sylvio Valois, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère
Monsieur Gilles Jr Bédard, conseiller
Monsieur Sylvain Beaumier, conseiller

Madame Chantal Raymond, conseillère est absente
Madame Françoise Vigneault, conseillère est absente

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la
Loi.

11-09-099: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que
rédigé en laissant le varia ouvert.

**11-09-100: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
CONSEIL TENUE LE LUNDI 8 AOÛT 2011**

Il est proposé par monsieur Sylvio Valois
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le procès-verbal de
l'assemblée régulière du 8 août 2011 est adopté. Les membres du Conseil
municipal en ont reçu une copie pour en prendre connaissance avant
l'assemblée.

11-09-101: RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de ratifier les comptes du mois de
juillet 2011 au montant de 69 058.14\$ tels que déposés.
Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la municipalité possède
les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Boily demande si on peut déboucher près de sa demeure les
ponceaux dans le rang des Érables.
- Nouveaux arrivants : journée d'accueil ce dimanche. On demande à ce qu'il y
ait un représentant du conseil sur le comité. Madame Marylène Fortier se
propose.
- Qualité de l'eau : depuis une semaine ou deux la qualité de l'eau s'est
détériorée dans une résidence de la rue des Tilleuls.
- Circulation illicite près de chez monsieur Serge Désilets : la police suggère de
placer une barrière et de dénoncer immédiatement les actes commis.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

RAPPORT DU MAIRE

N° de résolution
ou annotation

-Puits : la nappe phréatique a peu fluctué depuis 20 ans. Le puits est en partie bouché. Il faut le faire nettoyer. On analysera l'impact de la prise de sable par un entrepreneur pour la construction de l'autoroute 55 sur notre réserve d'eau.

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DÉVELOPPEMENT I.C.R.
MONSIEUR SYLVIO VALOIS**

- Réunion du Comité le 18 août et le 1^{er} septembre.
- Le projet du gazébo dans le Parc Robin des Bois est maintenant terminé : un grand merci aux bénévoles Gaston St-Laurent et Maurice Marcotte qui sont venus donner un coup de main. Merci aux généreux donateurs : Home Hardware de Daveluyville pour une partie du bois, VicWest pour la tôle et le député M. Aussant pour un don de 500\$.
- À la demande d'adeptes de la raquette cet hiver, nous prévoyons déblayer une partie du stationnement.
- Il y aura une rencontre avec la population le 17 octobre pour connaître votre choix concernant les travaux à faire en 2012 sur la 161 et sur la rue des Érables dans les années à venir. Nous allons nous réunir avec le MTQ prochainement à savoir ce qu'on a le droit de faire ou non.
- Il a été décidé au Comité de ne plus inclure dans le journal le Tournesol le compte-rendu du Comité ICR. Désormais, il sera rendu public seulement aux réunions du conseil du mois. Un rapport annuel sera déposé à la fin de l'année pour toutes les activités du Comité.

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
MADAME FRANÇOISE VIGNEAULT**

Madame Vigneault est absente.

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ENFANCE-FAMILLE-
AÎNÉS MONSIEUR GILLES JR BÉDARD**

- Dépliant disponible bientôt de la part des loisirs collectifs.
- La FADOQ a installé des modules près du HLM.
- Parc 5-12 ans : la compagnie Jambette a été engagée.

**RAPPORT DU REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DES DÉCHETS MADAME
MARYLÈNE FORTIER**

Rapport reporté au prochain mois.

11-09-102 : AUDITEURS POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

retienne les services de la Firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher CA inc. pour l'audition et la préparation des états financiers consolidés, incluant la reddition de comptes pour le réseau routier, pour l'année 2011 au coût de 7 975\$ plus taxes.

11-09-103 : FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que tous les élus doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale d'ici le 2 juin 2012 ;

Il est proposé par Monsieur Gilles Jr Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie**

autorise M. André DeMers, M. Sylvain Beaumier, M. Gilles Jr Bédard, Mme Marylène Fortier, Mme Chantal Raymond, M. Sylvio Valois et Mme Françoise Vigneault à participer à une telle formation;

N° de résolution
ou annotation

autorise le paiement de l'ensemble des dépenses liées à ces formations.

11-09-104 : DROITS SUPPLÉTIFS

CONSIDÉRANT que l'article 20.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* indique que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

CONSIDÉRANT que l'article 20.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* indique que la municipalité peut prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé dans tout cas qu'elle précise parmi les suivants :

1° l'exonération est prévue au paragraphe d du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

2° l'exonération est prévue au paragraphe e du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

3° l'exonération est prévue au paragraphe e.1 du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès de la personne qui a cédé l'immeuble à la fiducie visée à ce paragraphe.

Il est proposé par Monsieur Sylvio Valois
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

statue qu'un droit supplétif doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert, à l'exception des cas suivants :

1° l'exonération est prévue au paragraphe d du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

2° l'exonération est prévue au paragraphe e du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès du cédant ;

3° l'exonération est prévue au paragraphe e.1 du premier alinéa de l'article 20 et le transfert résulte du décès de la personne qui a cédé l'immeuble à la fiducie visée à ce paragraphe.

11-09-105 : NOMINATION AU COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est proposé par Monsieur Sylvain Beaumier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil
nomme Madame Marylène Fortier sur le comité des nouveaux arrivants.

2E PÉRIODE DE QUESTIONS

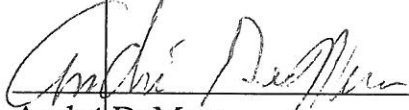
-Les auditeurs financiers sont les mêmes que l'an passé.
-Fossé rue des Tilleuls : nous allons le refaire jusqu'à la structure existante.
Les propriétaires privés devront payer leur section s'ils veulent combler le terrain.




Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Sylvio Valois à 20h10.

N° de résolution
ou annotation J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y
apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du code municipal.



André DeMers
Maire



Yvon Douville
Directeur général et
secrétaire-trésorier